

REGLEMENT INTERIEUR SALLE D'ESCALADE

SAISON 2025/2026

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la salle ainsi que celle des équipements d'escalade. Toute personne entrant dans cette enceinte sportive accepte de se conformer aux conditions d'accès définies ci-dessous.

Accès à la salle

L'accès est autorisé aux adhérent·es licencié·es FFME ou FFCAM, à jour de leur licence, assurance et questionnaire médical.

Chaque adhérent·e doit remplir le registre de présence à son arrivée.

L'accès à la salle est libre aux personnes licenciées maîtrisant les techniques de base de sécurité et d'assurance. Toute personne n'ayant jamais pratiqué devra être accompagné par un grimpeur autonome ou venir pendant quelques séances s'initier aux techniques de sécurité et d'assurance (se rapprocher du responsable de la session).

L'autorisation parentale et la validation du passeport orange sont obligatoires pour les mineurs de plus de 14 ans souhaitant grimper lors de sessions non encadrées.

Horaires

- **Créneaux adultes** : lundi et mercredi de 18h00 à 20h00.
- **Mineurs plus de 14 ans** : idem sous conditions (cf. accès à la salle)
- **Mineurs de moins de 14 ans** : sous la responsabilité de leurs parents (cf. autorisation parentale)
- **Mineurs à partir de 8 ans** : Sessions encadrées le vendredi de 16h30 à 20h00 (en 3 groupes), hors vacances scolaires et jours fériés.

Utilisation des installations

Les adhérent·es s'engagent à respecter la propreté des locaux, du matériel et les autres usagers.

Le gymnase est occupé par différents clubs, les adhérent·es Caminà s'engagent à ne pas gêner les pratiquant·es d'autres sports.

Ils et elles s'engagent également à participer à la mise en place et au rangement du matériel.

Matériel

Le prêt de matériel, chaussons et baudrier est possible pour les mineurs et accessoirement pour les adultes.

Toute personne qui emprunte du matériel doit être en mesure de savoir l'utiliser et le vérifier. Le cas échéant se rapprocher du responsable de session.

Le matériel doit être rangé par l'utilisateur dans les caisses, cartons ou sacs prévus à cet effet.

Règles de sécurité

Bloc :

- Avoir connaissance des panneaux d'affichage concernant la sécurité.
- S'assurer que l'espace de chute est dégagé.
- Ne pas passer ou stationner sous le grimpeur.
- La parade est obligatoire.

Voies :

- Avoir connaissance des panneaux d'affichage concernant la sécurité.
- Signalez toute anomalie (prise desserrée, dégainé endommagée, mousqueton défaillant...)
- Faire une vérification mutuelle, grimpeur/assureur avant chaque départ dans une voie (assurage, accordement, baudrier).
- Faire le nœud en bout de corde.
- L'encordement sur le pontet se fera par un nœud de 8 avec un nœud d'arrêt (le nœud de chaise est toléré si l'assureur / le responsable de session est capable de le vérifier).
- Connaître les règles de sécurité pour grimper et assurer en moulinette. (Assurage en 5 temps).
- Connaître les règles de sécurité pour grimper et assurer en tête (mousquetonner correctement sa corde dans les dégaines, parade avant

la première dégaîne, donner et reprendre le mou de façon appropriée, assurage dynamique).

Le responsable de créneau se réserve le droit de stopper l'activité d'une personne qui ne respecterait pas ces règles, qui se mettrait en danger elle-même et /ou les autres pratiquants.

Autorisation de droit à l'image

À des fins de communication interne (diffusion à l'assemblée générale) et externe (site internet, réseaux sociaux, articles de presse, etc.) les adhérent-es autorisent la diffusion de photos et vidéos prises dans le cadre des activités du club.

Les adhérent-es ne souhaitant pas voir leur image diffusée doivent en informer l'association, par mail de préférence à info@camina.asso.fr.

Les photos et vidéos prises par des adhérent-es à titre personnel, lors des activités du club et utilisées par ceux-ci sur les réseaux sociaux ou autres supports, n'engagent que leurs auteurs et autrices. Dans cette situation, la responsabilité de l'association ne saurait être recherchée et mise en cause.

Pour les mineurs

Les documents ci-joints sont à remplir, signer et retourner :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Autorisation parentale
- Questionnaire de santé

Nom :

Fait à :

Le :

Signature :